



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 250
publié le 30 avril 2025**

Décisions émanant de l'administration générale (AG)	3
• Décision n°2025-47 AG du 29 avril 2025 portant délégation de signature aux directeurs des équipes pédagogiques nationales (EPN n° 1 à 16).....	4
Décisions émanant de la direction nationale des formations (DNF).....	8
• Note de règlement n°2025-11/DNF du 15 avril 2025 portant modification à la note de règlement n° 2024-15/DNF du 24/10/2024 relative à la jurisprudence VES de la spécialité informatique.....	9
Décisions publiées à titre informatif.....	31
• Décision n°2025-45 AG du 24 avril 2025 de nominations des directeurs des équipes pédagogiques nationales n° 1 à 16.....	32

Décisions émanant de l'administration générale (AG)

DÉCISION N° 2025 – 47 AG
portant délégation de signature aux directeurs des équipes pédagogiques nationales
(EPN n° 1 à 16)

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers et notamment son article 19,

Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers – Mme FAUVARQUE-COSSON (Bénédictine),

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la délibération du conseil d'administration du 13 mars 2019 portant délégations du conseil d'administration à l'administrateur général,

Vu la décision n° 2025 - 45 AG du 24 avril 2025 portant nominations des directeurs des équipes pédagogiques nationales (EPN) n° 1 à 16,

DÉCIDE :

Article 1 - Désignation des délégataires

Délégation est donnée aux responsables indiqués ci-après, à l'effet de signer les actes relevant de leurs attributions pris dans les conditions décrites aux articles suivants, pendant la durée de leur mandat de directeur d'EPN.

EPN	Directeur
EPN 1 – BTP et Energie	Jean-Sébastien VILLEFORT
EPN 2 – ESGT (Ecole supérieure des ingénieurs géomètres et topographes)	Stéphane DURAND
EPN 3 – EEAM	Hmaied SHAIK
EPN 4 – Ingénierie mécanique et matériaux	Xavier AMANDOLESE
EPN 5 – INFO (Informatique)	Amélie LAMBERT
EPN 6 – Mathématiques et statistiques	Iraj MORTAZAVI
EPN 7 – Chimie, vivant, santé	Antonia SUAU-PERNET
EPN 8 – INTECHMER	Florian CESBRON
EPN 9 – EFAB (Economie, Finance, Actuariat, Banque)	Yves JEGOUREL
EPN 10 – CCA (Comptabilité, Contrôle, Audit)	Laurent CAPPELLETTI
EPN 11 – Territoires	Antoine FREMONT
EPN 12 – Santé, solidarité	Fatima YATIM-DAUMAS
EPN 13 – Travail, orientation, formation, social	Emmanuelle BETTON
EPN 14 – Droit et immobilier	Maria-Beatrix SALGADO
EPN 15 - Stratégies	Alexis POKROVSKY
EPN 16 - Innovation	Philippe DURANCE

Article 2 – En matière financière

2.1 Engagement de la dépense

Dans la limite d'un montant par opération de quatre-vingt-dix mille euros hors taxes (90.000 € HT), les responsables désignés à l'article 1^{er} reçoivent délégation à l'effet de procéder à l'engagement des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'activité de leur EPN de rattachement, quel qu'en soit la forme, y compris les contrats de la commande publique (bon de commande, lettre de commande, convention de fonctionnement ou de sous-traitance, marché, avenant, mise au point, lettre de rejet, bordereau de régie d'avances, etc.).

Dans le cas où elle est applicable, cette délégation s'exerce conformément à la réglementation relative à la commande publique.

Sont exclus de la présente délégation les engagements de dépense concernant les baux immobiliers, les engagements de dépense d'investissement de travaux immobiliers, ainsi que les engagements de dépenses liées aux recrutements des personnels, à l'exception des conventions de stage prévues à l'article 3 ci-après.

Les engagements de dépenses doivent faire l'objet d'une validation dans le système de gestion financière selon les procédures en vigueur dans l'établissement.

2.2 Certification du service fait et autres actes d'exécution

Les responsables désignés à l'article 1^{er} reçoivent délégation à l'effet de :

- certifier le service fait relatif à toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement engagées par leur EPN de rattachement,
- certifier les états de service fait des personnels permanents ou temporaires placés sous leur autorité, sous forme de vacations, d'heures supplémentaires ou complémentaires (administratives, techniques et d'enseignement) et les états mensuels de gratifications de stage,
- signer les déclarations de sous-traitance et les décomptes de pénalités relatifs aux actes d'engagement effectués conformément à l'article 2.1.

2.3 Ordres de mission

Les responsables désignés à l'article 1^{er} reçoivent délégation à l'effet de signer :

- les ordres de mission des personnes placées sous leur autorité ou invitées dans le cadre des activités de leur EPN de rattachement,
- les états de frais relatifs à l'ensemble des missions réalisées dans le cadre des activités de leur EPN de rattachement.

Cette délégation s'exerce dans le cadre de la réglementation définie par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, ainsi que par les titres 2 et 6 du décret n° 86-416 du 12 mars 1986 modifié fixant les conditions et modalités de prise en charge par l'Etat des frais de voyage et de changement de résidence à l'étranger ou entre

Conservatoire national
des arts et métiers

la France et l'étranger des agents civils de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif.

2.4 Recettes

Les responsables désignés à l'article 1^{er} reçoivent délégation à l'effet de signer :

- les conventions de formation et de prestation de services ainsi que les devis, dont le montant est inférieur ou égal à quatre-vingt-dix mille euros toutes taxes comprises (90.000 € TTC) et, pour les premières, la durée est inférieure à quatre années,
- les états de droits récapitulatifs des droits d'inscription de leur EPN de rattachement.

Cette délégation s'exerce dans le cadre de la procédure d'instruction des conventions de formation, de recherche ou internationales. La signature des conventions de recherche comportant une clause de valorisation reste du ressort de l'administratrice générale.

Article 3 – En matière pédagogique

Hors périmètre du Centre Cnam Paris, les responsables désignés à l'article 1^{er} reçoivent délégation à l'effet de signer :

- les attestations de réussite,
- les conventions de formation individuelles ou financées,
- les conventions de stage tripartites dans lesquelles le Cnam est établissement de formation,
- les conventions de stage établies à l'occasion de l'accueil de stagiaires au sein de leur EPN de rattachement, ainsi que les états liquidatifs et autres annexes afférentes.

Article 4 – En matière électorale

Les responsables désignés à l'article 1^{er} reçoivent délégation à l'effet de signer les actes suivants concernant les élections de représentants des personnels et des élèves organisées au sein de leur EPN de rattachement :

- les calendriers électoraux, à l'exception des calendriers pris pour le renouvellement général des conseils de leur EPN de rattachement,
- les listes électorales,
- les listes de candidatures,
- les décisions fixant la composition des bureaux de vote, à l'exception des décisions prises pour le renouvellement général du conseil de leur EPN de rattachement.

Article 5 - Abrogation

La présente décision abroge toute délégation antérieure consentie en raison des mêmes fonctions.

Conservatoire national
des arts et métiers

Article 6 – Exécution et date d’effet

Les responsables désignés à l’article 1^{er} et l’agent comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution de la présente décision qui prend effet au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de l’établissement.

Fait à Paris, le 29 avril 2025

L’administratrice générale


Bénédicte EAUVARQUE-COSSON

Diffusion :

- Mesdames et messieurs les délégataires

Copie à :

- Monsieur Christian JOSEPH, agent comptable
- Monsieur Larry BEN SIMHON, adjoint de l’administratrice générale en charge de la formation
- Monsieur Thierry HORSIN, adjoint de l’administratrice générale en charge de la recherche et de l’innovation
- Monsieur Florian CAHAGNE, directeur général des services
- Madame Anne DUSSOLE, directrice des affaires financières
- Madame Perrine FRANZI, directrice des ressources humaines
- Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux des EPN n° 1 à 16

Conservatoire national
des arts et métiers

**Décisions émanant de la direction nationale des formations
(DNF)**

Note de règlement N° 2025-11/DNF

Portant modification à la note de règlement n° 2024-15/DNF du 24/10/2024
relative à la jurisprudence VES de la spécialité informatique

VALIDATIONS AUTOMATIQUES EN INFORMATIQUE

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés par ce tableau doivent formuler leur demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence

Diplôme possédé	Diplôme Cnam visé	Validations proposées
Licence informatique ou Licence Science et Technologies mention Informatique*	Diplôme de concepteur architecte informatique parcours Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CPN8402)	Sont validées : <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE dans le bloc « spécification et conception des SI » - 1 UE dans le bloc « développement de SI » - 1 UE dans le premier bloc d'ouverture - 1 UE non informatique de 4 ects. * Cette équivalence concerne notamment toutes les licences issues de la fusion DEUG MIAS-L3 informatique
ou Licence Génie mathématique et informatique	Diplôme de concepteur architecte informatique parcours Architecte infrastructure réseau et système (CPN8401)	Sont validées : <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE dans le bloc « réseau informatique » - 1 UE dans le bloc « systèmes informatiques » - 1 UE dans le premier bloc d'ouverture hormis SEC105. - 1 UE non informatique de 4 ects. * Cette équivalence concerne notamment toutes les licences issues de la fusion DEUG MIAS-L3 informatique.

	<p>Diplôme de concepteur architecte informatique parcours architecte en Cybersécurité (CPN8403)</p>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE dans le bloc «réseau informatique » - 1 UE dans le bloc « cybersécurité» - 1 UE dans le premier bloc d'ouverture - 1 UE non informatique de 4 ects. <p>*Cette équivalence concerne notamment toutes les licences issues de la fusion DEUG MIAS-L3 informatique.</p>
	<p>Diplôme d'ingénieur en Informatique</p>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE non informatique de 4 ects, - 3 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc. <p>* Cette équivalence concerne notamment toutes les licences issues de la fusion DEUG MIAS-L3 informatique.</p>
<p>Licence L3 Mathématiques, Informatique parcours MIAGE</p>	<p>Diplôme de concepteur architecte informatique parcours Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CPN8402)</p>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE dans le bloc « spécification et conception des SI » - 1 UE dans le bloc « développement de SI » - l'UE NSY115 - 6 ects dans le bloc d'UE non informatique.
	<p>Diplôme ingénieur en informatique</p>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais,

		<ul style="list-style-type: none"> - 3 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc, - 6 ects dans le bloc d'UE non informatique.
Licence professionnelle métiers de l'Informatique, après un bac+2 ou équivalent informatique	Licence générale Informatique	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - l'UE GDN100.
	Diplôme de concepteur architecte informatique tout parcours confondu	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - 1 UE non informatique de 4 ects.
	Diplôme d'ingénieur en Informatique	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 - une UE non informatique de 4 ects à choisir par le candidat.
Licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie » (BUT3) en informatique	Licence générale Informatique	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE GDN100. <p>et une UE de 6 ects par parcours comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - NSY115 pour le Parcours : A : Réalisation d'applications : conception, développement, validation. - SMB101 pour le Parcours : B : Déploiement d'applications communicantes et sécurisées.

		<ul style="list-style-type: none"> - NFE113 pour le Parcours : C : Administration, gestion et exploitation des données. - NFP107 pour le Parcours : D : Intégration d'applications et management du système d'information.
	<p>Diplôme de concepteur architecte informatique tout parcours confondu</p>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE non informatique de 4 ects. <p>et une UE de 6 ects par parcours comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - NSY115 pour le Parcours : A : Réalisation d'applications : conception, développement, validation. - SMB101 pour le Parcours : B : Déploiement d'applications communicantes et sécurisées. - NFE113 pour le Parcours : C : Administration, gestion et exploitation des données. - NFP107 pour le Parcours : D : Intégration d'applications et management du système d'information.
	<p>Diplôme d'ingénieur en Informatique</p>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - une UE non informatique de 4 ects à choisir par le candidat <p>et une UE de 6 ects par parcours comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - NSY115 pour le Parcours : A : Réalisation d'applications : conception, développement, validation. - SMB101 pour le Parcours : B : Déploiement d'applications communicantes et sécurisées.

		<ul style="list-style-type: none"> - NFE113 pour le Parcours : C : Administration, gestion et exploitation des données. - NFP107 pour le Parcours : D : Intégration d'applications et management du système d'information.
<p>Licence professionnelle Analyste concepteur des systèmes d'information et décision (Cnam)</p> <p>ou bien</p> <p>Licence professionnelle Sciences, technologies, santé mention métiers de l'informatique : systèmes d'information et gestion de données parcours Analyse et Conception des Systèmes d'Information Décisionnels (ACSID)</p>	Licence générale informatique	<p>Sont validés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, -1 UE du domaine SIDB, - l'UE GDN100. <p>L'expérience professionnelle des deux premières années doit être vérifiée.</p>
	Diplôme de concepteur architecte informatique parcours Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CPN8402)	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, -1 UE dans le bloc « de spécification et conception des systèmes d'information », - 1 UE non informatique de 4 ects.
	Diplôme de concepteur architecte informatique parcours Architecte infrastructure réseau et système ou encore le parcours architecte en	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - NFE108 ou NFE115 du premier bloc d'ouverture - 1 UE non informatique de 4 ects.

	cybersécurité (CPN8401 ou CPN8403)	
	Diplôme Ingénieur en Informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 du bloc AISL, - NFE108 ou NFE115 du bloc ISI - 1 UE non informatique de 4 ects.
Licence professionnelle Sciences, technologies, santé mention Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux, Parcours Cybersécurité et réponse à incident pour les systèmes d'information, industriels et urbains (CRISIS)	Licence générale informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 - RSX101 ou RSX102 du domaine « réseau et systèmes multimédia » - l'UE GDN100.
	Diplôme de concepteur architecte informatique parcours Architecte infrastructure réseau et système ou encore le parcours architecte en cybersécurité (CPN8401 ou CPN8403)	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 - RSX101 ou RSX102 du bloc réseaux informatiques - 1 UE non informatique de 4 ects.

	<p>Diplôme de concepteur architecte informatique parcours Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CPN8402)</p>	<p>Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - l'UE NSY104 ou NSY103 du premier bloc d'ouverture - 1 UE non informatique de 4 ects.</p>
	<p>Diplôme Ingénieur en Informatique</p>	<p>Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 du bloc AISL, - RSX101 ou RSX102 du bloc IRSM - 1 UE non informatique de 4 ects.</p>
<p>Licence professionnelle Réseaux et télécommunications après un bac+2 informatique</p>	<p>Licence générale informatique</p>	<p>Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 - RSX101 ou RSX102 du domaine « réseau et systèmes multimédia » - l'UE GDN100.</p>
<p>ou Licence professionnelle métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux. après un bac +2 en informatique</p>	<p>Diplôme de concepteur architecte informatique parcours architecte infrastructure réseau et système et parcours architecte en cybersécurité (CPN8401 et CPN8403)</p>	<p>Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 - RSX101 ou RSX102 du bloc réseaux informatiques - 1 UE non informatique de 4 ects.</p>

<p>ou</p> <p>Licence professionnelle Réseaux sans fil et haut débit après un bac+2 en informatique</p>	<p>Diplôme de concepteur architecte informatique parcours Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CPN8402)</p>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - l'UE NSY104 ou NSY103 du premier bloc d'ouverture - 1 UE non informatique de 4 ects.
<p>ou</p> <p>Licence professionnelle métiers de l'informatique: administration et sécurité des systèmes et des réseaux. après un bac +2 en informatique</p>	<p>Diplôme d'ingénieur en Informatique</p>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 du bloc AISL, - RSX101 ou RSX102 du bloc IRSM - 1 UE non informatique de 4 ects.
<p>Licence professionnelle système d'information – intégration et maintenance applicative</p> <p>ou</p> <p>Licence professionnelle métiers de l'informatique spécialité :</p>	<p>Licence générale informatique</p>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, -1 UE du domaine SIDB, - l'UE GDN100.
<ul style="list-style-type: none"> - Conception, développement et test de logiciels - Systèmes d'information et gestion de données - Applications web. <p>Après un bac+2 en informatique</p> <p>ou</p>	<p>Diplôme de concepteur architecte informatique parcours Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CPN8402)</p>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - 1 UE dans le bloc « de spécification et conception des systèmes d'information », - 1 UE non informatique de 4 ects.

<p>Licence professionnelle systèmes informatiques et logiciels option Progiciels de gestion intégrée après un bac+2 informatique ou Licence professionnelle systèmes informatiques et logiciels option Bases de données après un bac+2 informatique ou</p>	<p>Diplôme de concepteur architecte informatique parcours Architecte infrastructure réseau et système ou encore le parcours architecte en cybersécurité (CPN8401 ou CPN8403)</p>	<p>Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - NFE108 ou NFE107 ou encore GLG105 du premier bloc d'ouverture - 1 UE non informatique de 4 ects.</p>
<p>Licence professionnelle Systèmes Informatiques et logiciels mention DA2I (Développement et Administration Internet et Intranet) ou Licence professionnelle Systèmes Informatiques et logiciels mention décision et traitement de l'information data mining ou Licence professionnelles Métiers du décisionnel et de la statistique.</p>	<p>Diplôme d'ingénieur en informatique</p>	<p>Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 du bloc AISL, - NFE108 ou NFE107 du bloc ISI - 1 UE non informatique de 4 ects.</p>
<p>Licence professionnelle Automatique et informatique industrielle ou</p>	<p>Licence générale informatique</p>	<p>Sous la condition que le (la) candidat(e) ait fait auparavant un bac+2 Informatique, sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 - l'UE GDN100.</p>

<p>Licence professionnelle : Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle (avec un Bac+2 scientifique)</p> <p>ou</p> <p>Licence professionnelle métiers techniques du son et de l'image Parcours MENATIS (Médias Numériques Associés aux Techniques de l'Image et du Son)</p>	<p>Diplôme de concepteur architecte informatique tout parcours confondu</p>	<p>Sous la condition que le (la) candidat(e) ait fait auparavant un bac+2 Informatique, sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - 1 UE non informatique de 4 ects.
	<p>Diplôme Ingénieur en Informatique</p>	<p>Sous la condition que le (la) candidat(e) ait fait auparavant un bac+2 Informatique, sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 du bloc AISL, - 1 UE non informatique de 4 ects.
<p>Licence professionnelle Activités et Techniques de Communication spécialité Animateur des technologies de l'information et de l'Internet (Université J. Monnet, St Etienne)</p> <p>ou</p> <p>Licence professionnelle Métiers du numérique : conception, rédaction et</p>	<p>Licence générale informatique</p>	<p>Sous la condition que le (la) candidat(e) ait fait auparavant un bac+2 Informatique, sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - l'UE GDN100.
	<p>Diplôme de concepteur architecte informatique tout parcours confondu</p>	<p>Sous la condition que le (la) candidat(e) ait fait auparavant un bac+2 Informatique, sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - 1 UE non informatique de 4 ects.

<p>réalisation WEB - Parcours animateur des Technologies de l'Information et de l'Internet</p>	<p>Diplôme d'ingénieur en Informatique</p>	<p>Sous la condition que le (la) candidat(e) ait fait auparavant un bac+2 Informatique, sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 du bloc AISL, - 1 UE non informatique de 4 ECTS.</p>
<p>Licence professionnelle Métiers des réseaux informatiques et télécommunications parcours Analyste en sécurité des systèmes télécommunications, réseaux et informatique (LP08901A)</p>	<p>Diplôme d'ingénieur Spécialité Télécommunications et réseaux (TR) (CYC9700A)</p>	<p>UTC601 Mathématiques 1 : mathématiques générales UTC602 Mathématiques 2 : probabilités, statistiques, calcul matriciel UTC302 Algorithmique - Programmation - Langages UTC503 Paradigmes de programmation UTC505 Introduction à la cyberstructure de l'internet : réseaux et sécurité ANG330 Anglais professionnel ELE103 Bases du traitement du signal RSX101 Réseaux et télécommunications ELE112 Bases de transmissions numériques (1) 12 crédits dans le bloc d'UE non informatique</p>
<p>Licence professionnelle Métiers des réseaux informatiques et télécommunications parcours Analyste en sécurité des systèmes télécommunications, réseaux et informatique (LP08901A), après un bac+2 ou équivalent informatique</p>	<p>Diplômes d'ingénieurs en informatique (AISL): CYC9101A -IMO: CYC9102A -IRSM :CYC9104A -ISI : CYC9105A - Cyber : CYC9106A</p>	<p>5 UTC du Tronc Commun : UTC501, UTC502, UTC503, UTC504 et UTC505 pour un total de 15 ECTS ANG330 Anglais professionnel pour un total de 6 ECTS RSX101 pour un total de 6 ECTS SEC102 Menaces informatiques et codes malveillants : analyse et lutte pour un total de 6 ECTS 12 crédits dans le bloc d'UE non informatique</p>

<p>Bachelor of Science in Computer Science, Allemagne (c'est l'équivalent d'une Licence informatique générale)</p>	<p>Diplôme de concepteur architecte informatique parcours Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CPN8402)</p>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE dans le bloc « spécification et conception des SI » - 1 UE dans le bloc « développement de SI » - 1 UE dans le premier bloc d'ouverture - 1 UE non informatique de 4 ects.
	<p>Diplôme de concepteur architecte informatique parcours Architecte infrastructure réseau et système (CPN8401)</p>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE dans le bloc «réseau informatique » - 1 UE dans le bloc « systèmes informatiques » - 1 UE dans le premier bloc d'ouverture hormis SEC105. - 1 UE non informatique de 4 ects.
	<p>Diplôme de concepteur architecte informatique parcours architecte en Cybersécurité (CPN8403)</p>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE dans le bloc «réseau informatique » - 1 UE dans le bloc « cybersécurité» - 1 UE dans le premier bloc d'ouverture - 1 UE non informatique de 4 ects.
	<p>Diplôme d'ingénieur en Informatique</p>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE non informatique de 4 ects, - 3 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc.

Bachelor of Science SUPINFO après un bac+2 Informatique	Licence générale informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - l'UE GDN100.
	Diplôme de concepteur architecte informatique tout parcours confondu	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - 1 UE non informatique de 4 ects.
	Diplôme ingénieur en informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - 1 UE non informatique de 4 ects.
Titre informatique RNCP niveau II (hors concepteur-architecte) ou titre homologué par l'Etat au niveau II	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validés : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc - 6 ects dans le bloc d'UE non informatique
Ancien titre RNCP II Concepteur Architecte Informatique (Cnam) ou DEST Informatique Cnam	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validés : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc - 1 UE supplémentaire dans l'un des blocs qui correspond au parcours ingénieur choisi

		<ul style="list-style-type: none"> - 6 ects dans le bloc d'UE non informatique
Maîtrise informatique	Diplôme d'ingénieur en Informatique	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc - les 2 UE de spécialisation.
Maîtrise IUP ou Ingénieur-maître en Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII) ou M1 GEII	Diplôme d'ingénieur en Informatique	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais.
Maîtrise de mathématiques appliquées option informatique inclus Liban	Diplôme d'ingénieur en Informatique	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais. - 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc.
Maîtrise M1 IUP Statistique Informatique Décisionnelle	Diplôme d'ingénieur en Informatique	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE de base à choisir parmi les blocs IMO ou ISI.
Maîtrise de Génie Mathématique et Informatique	Diplôme d'ingénieur en Informatique	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais,

		<ul style="list-style-type: none"> - 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc - 1 UE de spécialisation.
Ingénieur-Maître en Génie Mathématique et Informatique option Informatique	Diplôme d'ingénieur en Informatique	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc - 1 UE de spécialisation.
Maîtrise d'informatique appliquée à la gestion (MIAGE)	Diplôme d'ingénieur en Informatique	<p>Sont validés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 3 UE de base à choisir parmi les blocs AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc, - 1 UE de spécialisation, - 12 ects dans le bloc d'UE non informatique.
Master 2 MIAGE	Diplôme d'ingénieur en Informatique	<p>Sont validés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 5 UE de base à choisir parmi les blocs AISL, ISI, et IRSM. Reste à acquérir une UE de IMO, - 2 UE de spécialisation, - 12 ects dans le bloc d'UE non informatique.
Master 2 MIAGE	Certificat de compétence en Maîtrise d'Ouvrage des Systèmes d'Information	<p>Sont validées les 4 UE : NFP107, NFE108, RSX101, NFE115. Reste à acquérir l'UE NFE107 et l'UA331X (projet).</p>

Master 2 STIC ou STS mention informatique ou DESS d'informatique après une maîtrise d'informatique (à l'exclusion des DESS accessibles aux gestionnaires)	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validées : <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 6 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM. - 2 UE de spécialisation, - 2 UE d'approfondissement.
Titre inscrit au RNCP au niveau I en informatique	Diplôme d'ingénieur en informatique	Sont validées : <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 6 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM. - 2 UE de spécialisation, - 2 UE d'approfondissement.
Master Cnam réseaux télécommunication parcours réseaux d'entreprise	Diplôme d'ingénieur parcours IRSM	Sont validées : <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO et IRSM. - 2 UE de spécialisation, - Les 2 UE d'approfondissement (RSX217 et RSX218). - 12 ects dans le bloc d'UE non informatique <p>Il restera à valider une UE du bloc ISI, une UE du bloc AISL, 6 ects dans le bloc d'UE non informatique, ENG221 (oral probatoire) et le mémoire d'ingénieur.</p>
Mastère spécialisé en Informatique ENIM-INSA	Diplôme d'ingénieur	Sont validées : <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc.

Master réseaux et objets connectés Code : MR11606A, première année validée	Architecte infrastructure réseaux et systèmes Code : CRN0801A	Titre CRN0801A validé si admission en M2 du MR11606A (validation du jury M1 ou attestation de réussite M1)
Master réseaux, objets connectés et robotique de prototypage Code : MR11606B, première année validée	Architecte infrastructure réseaux et systèmes Code : CRN0801A	Titre CRN0801A validé si admission en M2 du MR11606B (validation du jury M1 ou attestation de réussite M1)
Master réseaux, objets connectés et cybersécurité Code : MR11606C, première année validée	Architecte infrastructure réseaux et systèmes Code : CRN0801A	Titre CRN0801A validé si admission en M2 du MR11606C (validation du jury M1 ou attestation de réussite M1)
Master réseaux, objets connectés et intelligence artificielle Code : MR11606D, première année validée	Architecte infrastructure réseaux et systèmes Code : CRN0801A	Titre CRN0801A validé si admission en M2 du MR11606D (validation du jury M1 ou attestation de réussite M1)
Master réseaux, objets connectés et intelligence artificielle Code : MR11606D, première année validée	Master Artificial Intelligence for Connected Industries, première année validée Code : MR11601D	MR11601D validé si admission en M2 du MR11606D (validation du jury M1 ou attestation de réussite M1)
Master réseaux, objets connectés et intelligence artificielle Code : MR11606D, première année validée	Master réseaux et objets connectés Code : MR11606A, première année validée	MR11606A validé si admission en M2 du MR11606D (validation du jury M1 ou attestation de réussite M1)
Master réseaux, objets connectés et cybersécurité	Master réseaux et objets connectés	MR11696A validé si admission en M2 du MR11606C (validation du jury M1 ou attestation de réussite M1)

Code : MR11606C, première année validée	Code : MR11606A, première année validée	
Master réseaux, objets connectés et robotique de prototypage Code : MR11606B, première année validée	Master réseaux et objets connectés Code : MR11606A, première année validée	MR11696A validé si admission en M2 du MR11606B (validation du jury M1 ou attestation de réussite M1).
Master Computer Networks and IoT Systems Code : MR11601C, première année validée	Architecte infrastructure réseaux et systèmes Code : CRN0801A	CRN0801A validé si admission en M2 du MR11601C (validation du jury M1 ou attestation de réussite M1).
Master Artificial Intelligence for Connected Industries Code : MR11601D, première année validée	Architecte infrastructure réseaux et systèmes Code : CRN0801A	CRN0801A validé si admission en M2 du MR11501D (validation du jury M1 ou attestation de réussite M1)
Diplom-Informatiker (Fachhochschule Darmstadt)	Diplôme d'ingénieur	Sont validées : <ul style="list-style-type: none"> - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc, - 2 UE de spécialisation.

<p>Première année validée du Diplôme d'ingénieur en informatique et systèmes d'information en partenariat avec l'AFIA (ING3901A). OU Première année validée du Diplôme d'ingénieur en informatique et systèmes d'information en convention avec l'université de Reims, en apprentissage (ING6800A). OU Première année validée du Diplôme d'ingénieur en informatique et systèmes d'information en partenariat avec l'ITII Alsace (ING3400A).</p> <p>*Pour appuyer cette demande de validation totale, l'apprenti doit fournir une attestation de réussite à la première année.</p>	<p>Licence Sciences technologies santé mention informatique En alternance (LG02500B)</p>	<p>Validation de la Licence (L3) générale informatique en alternance (LG02500B)</p>
<p>Deux premières années validées du Diplôme d'ingénieur en informatique et systèmes d'information en partenariat avec l'AFIA (ING3901A). OU Deux premières années validées du Diplôme d'ingénieur en informatique et systèmes d'information en</p>	<p>Titre RNCP Niveau 6 Concepteur intégrateur d'infrastructures informatiques (systèmes et réseaux, applicatives, ou de sécurité) parcours</p>	<p>Validation du diplôme Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CRN0802A)</p>

<p>convention avec l'université de Reims, en apprentissage (ING6800A). OU Deux premières années validées du Diplôme d'ingénieur en informatique et systèmes d'information en partenariat avec l'ITII Alsace (ING3400A).</p> <p>*Pour appuyer cette demande de validation totale, l'apprenti doit fournir une attestation de réussite aux deux premières années.</p>	<p>Systèmes d'information (CRN0802A)</p>	
<p>Diplôme d'ingénieur non informaticien</p>	<p>Diplôme d'ingénieur en Informatique</p>	<p>Validation d'ENG210 « Exercer le métier d'ingénieur » Validation des UE informatiques : au cas par cas</p>
<p>Certificat professionnel technicien micro réseau et Internet ou bien</p>	<p>Technicien développeur (CPN 9000A)</p>	<p>Sont validées les UE suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Architecture des machines (NFA004 à 4 crédits) - Principe de fonctionnement des systèmes d'exploitation (NFA003 à 4 crédits) - Réseaux (NFA009 à 6 crédits) - Sécurité (SEC001 à 6 crédits)

<p>Certificat professionnel Technicien de maintenance micro réseaux et internet spécialisation cybersécurité des PME</p>	<p>Diplôme Universitaire de Technologies Informatique</p>	<p>Sont validées les UE suivantes : - Architecture des machines (NFA004 à 4 crédits) - Principe de fonctionnement des systèmes d'exploitation (NFA003 à 4 crédits) - Réseaux (NFA009 à 6 crédits)</p>
<p>Certificat de compétence Chef de projet informatique, nouvelles technologies CC8300A</p>	<p>Diplôme d'ingénieur ou Diplôme de concepteur architecte Informatique tout parcours confondu</p>	<p>Sont validées les UE NFE108, NSY115, NFE130 et une UE non informatique de 6 ects.</p>
<p>Certificat de compétences Ingénierie des systèmes d'information web CC8400A</p>	<p>Diplôme d'ingénieur ou Diplôme de concepteur architecte Informatique tout parcours confondu</p>	<p>Sont validées les UE NFE114, NSY115, GLG105 et une UE non informatique de 6 ects.</p>
<p>Certificat de compétences Urbaniste des systèmes d'information CC8500A</p>	<p>Diplôme d'ingénieur ou Diplôme de concepteur architecture Informatique tout parcours confondu</p>	<p>Sont validées les UE NSY104, NSY115, NFE107 et une UE non informatique de 6 ects.</p>

Certificat de compétence Conception, développement et animation de sites Web Ou Certificat de compétence Concepteur et développeur d'Intranets. Modélisation, conception et développement avancés de sites Web dynamiques d'Intranets (CC8200A)	Diplôme d'ingénieur ou Diplôme de concepteur architecture Informatique tout parcours confondu	Sont validées NFE114, NSY115, UTC503, UTC505, et une UE non informatique de 6 ects.
--	---	---

Fait à Paris, le 15 avril 2025

Pour l'Administratrice générale empêchée et
par délégation,
La Directrice nationale des formations



Ariane FREHEL

Décisions publiées à titre informatif

**DECISION N° 2025 – 45 AG
DE NOMINATIONS DES DIRECTEURS DES EQUIPES PEDAGOGIQUES NATIONALES
N° 1 A N° 16**

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,
Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu la décision n° 2021 – 22 AG de nominations des directeurs des équipes pédagogiques nationales n° 1 à n° 16
Vu la note de cadrage de l'administrateur général du 20 novembre 2024,
Vu les propositions par délibérations des conseils d'EPN n° 1 à 16,

DECIDE :

Article 1^{er}

Pour chaque EPN, les directeurs sont nommés sur la mandature 2025-2029 à compter de la date où la présente décision est prise, comme il suit :

EPN	Directeur
EPN 1 – BTP et Energie	Jean-Sebastien VILLEFORT
EPN 2 – ESGT (École supérieure des ingénieurs géomètres et topographes)	Stéphane DURAND
EPN 3 – EEAM	Hmaied SHAIK
EPN 4 – Ingénierie mécanique et matériaux	Xavier AMANDOLESE
EPN 5 – INFO (Informatique)	Amélie LAMBERT
EPN 6 – Mathématiques et statistiques	Iraj MORTAZAVI
EPN 7 – Chimie, vivant, santé	Antonia SUAU-PERNET
EPN 8 – INTECHMER	Florian CESBRON
EPN 9 – EFAB (Economie, Finance, Actuariat, Banque)	Yves JEGOUREL
EPN 10 – CCA (Comptabilité contrôle audit)	Laurent CAPPELLETTI
EPN 11 – Territoires	Antoine FREMONT
EPN 12 – Santé, solidarité	Fatima YATIM-DAUMAS
EPN 13 – Travail, orientation, formation, social	Emmanuelle BETTON

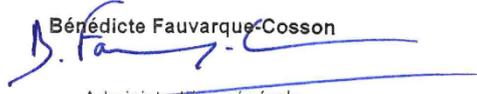
EPN 14 – Droit et immobilier	Maria-Beatriz SALGADO
EPN 15 – Stratégies	Alexis POKROVSKY
EPN 16 – Innovation	Philippe DURANCE

Article 2

Les directeurs d'EPN concernés sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fait l'objet d'une notification aux personnes nommées ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement pour information.

Fait à Paris, le 24/04/2025

L'administratrice générale


Bénédicte Fauvarque-Cosson
Administratrice générale
du Conservatoire national
des arts et métiers